

## Charte de sélection de projet



Le fonds de dotation PHILANCIA a pour objet de soutenir des projets d'intérêt général dans le champ de la santé à la Réunion, dans la zone de l'Océan Indien et les régions ultra-périphériques.

En initiant une prise de conscience et en apportant des changements durables dans le quotidien des populations par des actions de prévention et d'éducation.

En encourageant des programmes de recherche en lien avec les ODHIR<sup>(1)</sup> (<sup>(1)</sup>Obésité, Diabète, Hypertension, Insuffisance Rénale). La progression de ces maladies est un enjeu majeur de santé dans la zone Océan indien et dans le monde entier.

En améliorant la prise en charge des personnes afin de faire reculer les complications liées aux ODHIR<sup>(1)</sup> dans le but de diminuer le taux de mortalité précoce et évitable.

### ● Calendrier

Un à deux appels à projets par an sont organisés.

Pour la période 2013/2016, les axes de développement sont les suivants :

- Recherche rein diabète.
- Mieux communiquer pour mieux soigner.
- Mieux vivre au quotidien avec les ODHIR<sup>(1)</sup>.

### ● Soutien

Le Fonds apportera aux projets retenus un soutien financier uniquement.

## ● Un Comité de sélection et d'évaluation

C'est le comité éthique et scientifique de Philancia qui sélectionne les projets sollicitant un soutien en veillant à leur adéquation avec les orientations stratégiques définies en introduction puis en les soumettant aux membres du Conseil d'administration.

Il se réunit au minimum deux fois par an.

## ● Les principaux critères de sélection

1. Le projet concerne les publics de la Réunion, de la zone Océan Indien et des régions ultra-périphériques.
2. Il s'appuie sur une analyse des besoins du terrain exprimés localement.
3. Le projet implique les bénéficiaires, dans une logique de partenariat et de co-construction.
4. Les objectifs du projet sont concrets et conduits dans un but de pérennité et d'autonomisation à terme.
5. Il peut contribuer à l'insertion sociale des populations touchées par les ODHIR<sup>(1)</sup>.
6. L'impact sur les populations concernées peut être mesuré.
7. Le projet est en adéquation avec la Charte éthique et les Valeurs de Philancia.

## ● Eligibilité des porteurs de projets

L'appel à projets s'adresse à des associations (loi 1901 en France) ou à des ONG internationales.

## ● Le dossier de candidature

Vous pouvez nous faire parvenir votre dossier, en français :

Le formulaire est à télécharger sur le site internet du Fonds de dotation Philancia : [www.philancia.fr](http://www.philancia.fr)

Vous le complétez et nous le renvoyez soit par e-mail : [contact@philancia.fr](mailto:contact@philancia.fr)

Soit par courrier à l'adresse suivante :

Fonds de dotation PHILANCIA, 73 rue des Navigateurs, 97434 Saint-Gilles les bains

## ● Les modalités du partenariat

Une convention sera signée avec le Fonds de dotation Philancia. Elle établira les modalités du partenariat : engagements réciproques, budget alloué, durée du soutien, actions de communication décidées en commun, évaluation.

Les modalités du reporting, en particulier la fréquence des réunions et les indicateurs seront définies entre Philancia et son partenaire, dès le démarrage du partenariat et revues ensemble au cours de l'évolution du projet.